



Conditions de travail insupportable dans les écoles : la responsabilité du ministre est totale

A chaque nouvelle vague de canicule, comme celle qui frappe aujourd'hui le pays, les personnels et les élèves sont confrontés à des situations intenable dans les écoles. Dans nombre des classes, la température dépasse les 35°C et s'approchant parfois des 40°C. Comment enseigner ou apprendre dans ces conditions ?

Rappelons que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), indique qu'« *au delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés* ».

Et pourtant, ce ministre, comme ceux qui l'ont précédé, ne fait rien alors que le Code du travail fait obligation à l'employeur de prendre « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » (art. L4121-1)

Recevant les organisations syndicales, Il se contente d'indiquer que les décisions de fermeture des locaux se feraient au cas par cas en fonction des alertes des directeurs et des chefs d'établissements, avec des décisions des maires et des préfets.

Bref, le ministre se défausse une nouvelle fois de ses responsabilités en n'annonçant aucune mesure immédiate permettant de protéger les personnels et les élèves alors que les prévisions météorologiques indiquent que cette canicule devrait se prolonger toute la semaine prochaine et que Météo France a d'ores et déjà placé 53 départements en vigilance orange canicule à partir de ce vendredi midi.

Le SNUDI-FO exige :

- dans l'immédiat, l'octroi de tout le matériel permettant aux écoles de fonctionner en mettant les personnels et les élèves en sécurité (rafraîchisseurs, climatiseurs...) et la mise en place de toutes mesures d'urgence permettant de protéger les personnels et les élèves ;
- l'attribution d'autorisations spéciales d'absence accordées aux personnels ayant des pathologies les rendant particulièrement vulnérables aux grosses chaleurs ;
- un plan de rénovation de toutes les écoles pour leur permettre de faire face à ces vagues de canicules qui se multiplient.

Au lieu d'augmenter le budget militaire de 36 milliards d'€ comme il vient de le faire avec la loi de programmation militaire, le gouvernement ferait mieux d'annoncer un vaste plan de rénovation du bâti scolaire pour permettre aux personnels et aux élèves d'être en sécurité même dans ces périodes de canicule qui s'amplifient année après année.

Montreuil, le 19 juin 2026